

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°18-2024-07-003

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2024

Sommaire

Préfecture du Cher / Direction de la Citoyenneté

18-2024-07-02-00004 - Arrêté n° 2024-1104 du 2 juillet 2024 **??** fixant la liste des candidats **??** pour le 2^{ème} tour des élections législatives du 7 juillet 2024 dans le département du Cher (3 pages)

Page 3

Préfecture du Cher

18-2024-07-02-00004

Arrêté n° 2024-1104 du 2 juillet 2024
fixant la liste des candidats
pour le 2^{ème} tour des élections législatives du 7
juillet 2024 dans le département du Cher

Arrêté n° 2024-1104 du 2 juillet 2024
fixant la liste des candidats
pour le 2^{ème} tour des élections législatives du 7 juillet 2024
dans le département du Cher

Le préfet du Cher
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 154 à L. 163 et R. 98 à R. 102 ;

Vu le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Maurice BARATE en qualité de préfet du Cher ;

Vu le décret n° 2024-527 du 09 juin 2024 modifié portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Considérant les résultats du premier tour de scrutin proclamés par la commission de recensement général des votes le 1^{er} juillet 2024 ;

Vu les déclarations des candidats déposées à la préfecture et définitivement enregistrées pour le second tour de scrutin du 7 juillet 2024 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRÊTE :

Article 1er : La liste des candidats du département du Cher, pour le second tour de l'élection des députés à l'Assemblée nationale qui se déroulera le 7 juillet 2024, est fixée, par circonscription législative, comme suit :

Première circonscription :

N° d'ordre	Nom et prénom des candidats	Nom et prénom des suppléants
1	M. CORMIER- BOULIGEON François	M. COQUERY Denis
4	M. IANNUZZI Ugo	M. MALARDÉ Adrien

Seconde circonscription :

N° d'ordre	Nom et prénom des candidats	Nom et prénom des suppléants
3	M. DUENAS Bastian	M. TALBOT Alexandre
6	M. SANSU Nicolas	Mme FÉLIX Irène

Troisième circonscription :

N° d'ordre	Nom et prénom des candidats	Nom et prénom des suppléants
1	M. GENTILLET Pierre	Mme APRICENA Julie
6	M. KERVRAN Loïc	M. RIOTTE Emmanuel

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture et les maires des communes du département du Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher et notifié à l'ensemble des communes.

Le préfet,

signé : Maurice BARATE

